

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 208

Artikel: A travers les sociétés féminines

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cantonale, mais simplement à l'année 1920, date de la réunion à Genève de la première Conférence de la Fédération abolitioniste qui put se réunir après la guerre. L'effet produit par cette Conférence fut si marqué auprès de beaucoup de médecins, qu'une Commission consultative extraparlementaire fut convoquée par le Département de Justice et Police, duquel relèvent ces tristes établissements, et qui conclut à l'unanimité à la suppression des maisons de tolérance. Le Département donna l'assurance que cette suppression allait se faire par extinction, d'elle-même et sans tapage; et cette date coïncidant approximativement avec celle de la première réunion de la Société des Nations, une confusion en résulte qui attribua à la S. d. N. une démarche qu'il n'était en aucun cas dans ses compétences de faire. Et chacun, persuadé que les maisons de tolérance avaient vécu, retourna tranquillement à ses affaires.

Suppression par extinction... voici comment on comprit la chose en haut lieu. Pas de nouvelles patentés ni de transferts de patentés. Pas d'augmentation du chiffre des pensionnaires au-dessus de celui qui existait lors de la réunion de la Commission extra-parlementaire (60), mais autorisation d'*« engager »* du personnel jusqu'à concurrence de ce chiffre s'il arrivait que le total des femmes inscrites fût inférieur. A ce petit jeu-là, l'*« extinction »* pouvait durer longtemps ! Mais les abolitionnistes étaient si convaincus que tant que serait au pouvoir le Conseil d'Etat conservateur qui nous gouverna de 1918 à 1924, rien ne serait changé, qu'ils attendirent des faits nouveaux pour agir.

Le fait nouveau, ce fut le projet de loi sur la moralité publique déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat issu des élections de novembre 1924. Projet de loi qui se bornait à renforcer les sanctions à prendre contre le racolage dans la rue, mais qui n'offrait pas moins de la sorte une porte pour faire brèche dans tout l'édifice. Cette porte, le Grand Conseil l'a franchie samedi dernier, en votant à l'unanimité moins deux voix le renvoi à la Commission du projet de loi du Conseil d'Etat pour étudier le moyen — fort simple d'ailleurs: la suppression du mot de *« clandestine »* accolé à celui de *« prostitution »* — de fermer définitivement les maisons de tolérance. Il n'est d'ailleurs pas besoin, et on l'a constamment fait remarquer, au cours des pourparlers qui ont eu lieu sur ce sujet, d'une disposition législative: les maisons de tolérance n'ont chez nous aucune existence légale, et le Conseil d'Etat peut, d'un simple arrêté, en décréter la suppression. Que ce soit l'autorité législative ou l'autorité exécutive qui accomplisse enfin ce geste attendu depuis si longtemps, nous avouons n'avoir aucune préférence à cet égard: l'essentiel est cette fermeture. L'opinion publique y est prête. Il y a vingt ans, le Grand Conseil s'était partagé en deux, comme le National l'autre jour, et malheureusement son président avait, lui alors, départagé dans le mauvais sens. Les témoignages d'approbation qu'a recueillis M. Naef, l'auteur de la proposition au Grand Conseil, et le vote de celui-ci sont des symptômes que, là aussi, cette *« Idée »* — E. Gd.

P.-S. — La place nous manque pour parler de l'Assemblée générale à Neuchâtel, le 22 mars, de l'Association suisse pour la S. d. N., à l'activité de laquelle nous aimeraissons si vivement intéresser toujours davantage les femmes conscientes de leurs responsabilités en matière internationale. Nous devons nous

¹ En novembre 1924, ce chiffre, qui était descendu à 30 entre 1920 et 1924, était remonté à 50.

borner à la signaler, recommandant à nos lectrices les comptes-rendus qu'en a publiés la grande presse.

ERRATUM. — On nous a fait remarquer, à propos de notre dernier article sur la Commission de Protection de l'Enfance de la S. d. N., que Miss Jebb n'est pas présidente, mais vice-présidente de l'Union Internationale de Secours aux Enfants. Dont acte.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Cours de Vacances pour 1925.

La Commission du Cours de Vacances suffragiste de 1925 a définitivement arrêté le lieu de ce cours: c'est autour du « bisse » et dans les prairies fleuries des Mayens de Sion que se réuniront cette année, du 13 au 18 juillet, suffragistes ferventes, tièdes amies de notre cause, qui ne demandent qu'à être stimulées, « professeurs », « élèves » présidentes et secrétaires de Sections désireuses de savoir comment remplir au mieux leur tâche, toutes continuant de la sorte la propagande en Valais, dont le début en janvier 1924 avait donné des résultats si encourageants. Le fait que Sion se trouve sur la grande ligne du Simplon permettra sans doute une fréquentation importante de ce cours non seulement des Suisses romandes, mais de leurs confédérées qui aiment et apprécient à sa juste valeur le merveilleux canton.

Pour tout renseignement, s'informer auprès de Mme Dutoit, Tourelles, Mousquines, Lausanne.

* A travers les Sociétés Féminines *

Genève. — Union des Femmes. — Le Comité de l'Union des Femmes a le chagrin de faire part aux membres et aux amis de l'Union de la grande perte qu'il a faite en la personne de Mme Delessert-Dentan, membre du Comité, décédée à l'âge de 35 ans. Bien que membre de date récente de l'Union, entrée au Comité comme membre adjoint, puis élue au printemps de 1924, Mme Delessert apportait à l'Union des Femmes un intérêt passionné et une compréhension active des buts et de la raison d'être de notre Société, discutant son programme, suggérant des idées neuves, établissant le contact avec d'autres groupements de jeunes, l'esprit toujours ouvert aux problèmes sociaux ou féministes qui la préoccupaient et en cherchant la solution avec courage et ardeur. Femme charmante, vive et alerte, gaie et vaillante malgré les soucis, elle était de celles qui, au bout de quelques années d'expérience et de travail méthodique, deviennent dans notre mouvement des forces indispensables, et le chagrin de ses collègues, dont elle avait gagné l'affection, vaut pour l'avenir comme pour le présent. Mme Delessert s'était aussi vivement intéressée à l'Exposition du Travail féminin, dans le Bureau de laquelle elle siégeait comme vice-présidente, et la dernière fois qu'elle vint à l'Union avant la maladie qui allait la terrasser cinq mois durant, ce fut pour lire à une Assemblée générale le plus spirituel travail sur cette Exposition qu'elle ne verrait

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison du Vieux de Lausanne.

Ames charitables, coeurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderoberies, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91 06
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91 06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant : Fermée le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!

MÉDECIN-DENTISTE

MADAME E. LAMBOSSY

ANCIENNE ASSISTANTE A L'ÉCOLE DENTAIRE DE GENÈVE
ANCIENNE ÉLÈVE DE L'UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA, PHILADELPHIA

RUE DE CANDOLLE, 20

GENÈVE

hélas! pas, et sur laquelle ce départ prématuré jette une ombre noire.

E. Gd.

Association suisse des Institutrices. — Cette Association a tenu, le 1^{er} mars, à Langenthal, sa dixième Assemblée de délégués. Mme Göttisheim (Bâle), qui présidait, a d'abord donné connaissance du concours ouvert pour un abécédaire suisse, dont le projet primé est l'œuvre collective de trois maîtresses d'école et d'un maître d'école — ce dernier pour les illustrations. *Le soleil au cœur* — tel est son titre —, bien imprégné en caractères latins, sera certainement aussi bien venu des mères que des éducatrices. Puis, après les rapports des Sections, la très grosse question de la coéducation a été discutée, introduite d'abord par Mme Marg. Ammann (Winterthour) avec verve et brio, puis par Mme Bascho (Zurich) avec plus de scepticisme, mais en creusant profondément le sujet. Bien qu'en apparence contradictoires, ces deux rapports sont arrivés aux mêmes conclusions: la coéducation (ou plutôt la co-instruction, comme la désigne avec raison Mme Bascho) a certainement de grands avantages — à condition que l'influence féminine de l'institutrice ne fasse pas défaut, et que, pour certaines branches techniques, et pour certaines classes (les classes d'apprentis, par exemple), la séparation soit opérée. L'Assemblée a, d'ailleurs, décidé de recommander aux Sections l'étude de la question, et il semble bien, en effet, que c'est par l'expérience acquise des faits que l'on peut mieux se prononcer en connaissance de cause sur un sujet encore très brûlant dans certains milieux. — La prochaine Assemblée (Assemblée générale et Assemblée de déléguées) aura lieu à Saint-Gall en juin 1926.

(D'après la *Berna*.)

Où nous en sommes

| | |
|--|----|
| Déficit d'abonnements au 20 mars | 10 |
| Désabonnements cette quinzaine | 5 |
| | 13 |
| Nouveaux abonnements: | |
| Par M. A. T. (Vevey) | 2 |
| Par Mme Z. (Aigle) | 1 |
| Mme W. (Cracovie) | 1 |
| | 4 |
| Déficit d'abonnements sur l'an dernier | 9 |

Les sacs à habits Brunner

sont le meilleur préservatif des vêtements contre les mites, la poussière et l'humidité.
Marque déposée No. 37075.

Se trouvent partout en trois grandeurs :

- No. 1. (61 cm. sur 96 cm.) : Fr. 2,50
- No. 2. (67 cm. sur 1 m. 35) : Fr. 3.—
- No. 2. (71 cm. sur 1 m. 50) : Fr. 3,50

La série des trois grandeurs : Fr. 8.—

Envoy direct contre remboursement. S'adresser à Arnold G. BRUNNER, à MEGGEN.

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSETTES, JAQUETTES, etc.
MAGASINS DE VENTE :

GENEVE, Rue du Marché, 40. || BALE, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.

NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19.

Exposition-Vente du Travail féminin

(Initiative d'entraide)
organisée par l'Union des Femmes de Vevey

Casino du Rivage à Vevey du Jeudi 18 au Mercredi 24 Juin 1925

Travaux de peinture, dessin, photographie, broderies, dentelles, couture, mode, lingerie, tricot, reliure, vaannerie, coiffure, tissage. Travaux de ménage, de jardin et de ferme. Ecoles ménagères. Oeuvres philanthropiques féminines, etc. — Concours de combinaisons et robes d'enfan'ts, de cosy simples, de pantoufles et de biscuits secs. Demandez au plus tôt le bulletin d'adhésion à Mme Annette RIEDER, Les Clématis, La TOUR-DE-PELIZ.

LE PRIEURÉ D'ETOY PRÈS MORGES (VAUD)

Mme R. du MONT reçoit toute l'année quelques personnes désirant séjour tranquille. - Confort - Chauff. central

Vacances / Cures de repos / Régimes
Superbe situation / Grand jardin ombragé / Téléph. N° 7

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver : 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été : 14 avril — 15 Juillet

Cours de Vacances : 11-22 Août

4, RUE CHARLES BONNET .. GENÈVE

Ecole Ménagère

DE CHAILLY sur LAUSANNE

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE

Ouverture du Cours d'été le 1^{er} Mai

(Prospectus et références auprès de la Directrice)

ARMAND, chausseur à PARIS

expose ses dernières créations chez



OCH Frères - Genève

2, Rue du Marché, 2

Décolletés vernis et fantaisie dep. Frs. 27.50

Montreux Knitting Montreux

VÊTEMENTS DE TRICOTS
pour la ville et le sport

BAS - SOUS-VÊTEMENTS

MAGASINS DE VENTE :
MONTREUX, Place de la Paix - ZURICH, Bahnhof., 7
GENÈVE, r. du Mt-Blanc, 6 - St-MORITZ, Gallery Palace

RONEO S. A. ZURICH

LE DUPLICATEUR GOUVERNEMENT

AU PRIX DE FR. 260.—

permet d'obtenir une centaine d'excellentes copies en
peu de temps et à peu de frais.